



## COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

### COMPTE-RENDU - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - 31 AOUT 2023

*Présents* : D. MARCETEAU, P. MARCETEAU, C. GROS, S. ARCHAMBAULT, E. MICHIELS, C de RIVASSON, M.P. NICOT, V. MONDARY, J.C. GRANET

*Excusés* : E. SOL EVRARD, Y. DUGAS, Y. DELOMPRE et H. SEEGERS

*Pouvoirs donnés* à D. MARCETEAU par Y. DELOMPRE, à C. GROS par H. SEEGERS

*Secrétaire de séance* : V. MONDARY

#### **1. Approbation du PV de la séance précédente**

Approuvé à l'unanimité.

#### **2. Vente de maison rue des Grives**

Madame le Maire explique que la vente se fait au prix demandé et qu'il convient de reprendre une délibération. En effet, celle prise précédemment est incomplète car la nouvelle parcelle créée de 1900 m<sup>2</sup> environ se fait après la division de la parcelle E988 mais également celle de la parcelle E133. Il faut le faire apparaître sur la délibération. Le Conseil, autorise à l'unanimité Madame le Maire, à signer tout document dont document d'arpentage concernant la vente et la création du nouveau parcellaire.

#### **3. Impayés de loyers – Ester en justice**

La procédure d'expulsion d'un locataire est terminée et laisse libre à la location le logement après qu'il ait été réhabilité en régie.

La commune rencontre des difficultés de recouvrement pour un autre locataire. Maintes relances et l'intervention d'un huissier n'ont pas permis de faire avancer les choses. A la demande de Madame le Maire, le Conseil, autorise celle-ci, à l'unanimité, à ester en justice.

#### **4. Reprise de concession au cimetière**

Une famille souhaite céder son caveau, vide de tout corps, dans le cimetière communal, et a trouvé acquéreur. Pour que la vente puisse se faire, il faut que la Commune reprenne la concession après accord du Conseil Municipal. Le Conseil accepte à l'unanimité la reprise de concession qui pourra être ainsi à nouveau concédée et permettre la vente du caveau.

#### **5. Éclairage public**

Les deux tiers des points lumineux et certaines armoires sont vétustes. Le SDE auquel la commune adhère propose un plan de modernisation en plusieurs tranches de travaux. L'ouvrage dit des Maisonnettes a été retenu pour la première. Il est proposé d'effacer certains points et d'en rénover d'autres. La commune a souhaité également une étude de l'éclairage en centre bourg, notamment sur ses places et autour de l'école. Un accord de principe est donné à l'unanimité pour la modernisation par le Conseil qui souhaite une étude chiffrée de l'opération.

#### **6. Radar pédagogique**

Un radar pédagogique a déjà été acquis et installé, déplacé Avenue de Limoges et /ou Avenue de Nontron. Le secteur des Trois Cerisiers et notamment le carrefour avec la départementale B 6B est dangereux. Il est donc proposé l'achat d'un deuxième radar qui y serait installé et déplacé si besoin. Le Conseil, autorise à l'unanimité, l'achat d'un radar

pédagogique dont le coût s'élève à 2 307 Euros TTC et autorise Madame le Maire à solliciter des aides via les amendes de police.

Il est aussi rappelé que par ailleurs et pour améliorer la sécurité des usagers, un miroir a été installé.

## **7. Facturation de fournitures à administrés**

A ce jour, les travaux de busage et de fossés sont opérés par les agents municipaux après que les administrés demandeurs de ces travaux aient acquis les fournitures nécessaires à ces travaux. Afin de simplifier l'achat et l'acheminement de ces fournitures, il est proposé d'ajouter à la prestation existante de mise en œuvre, l'achat par la collectivité des dites fournitures et de les refacturer à l'administré. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

## **8. Procédure bien sans maître**

La commune a été avisée par les services des Finances Publiques de la possibilité pour la commune d'intégrer dans son patrimoine un bien situé aux Trois Cerisiers et sans maître. La dette (taxe foncière, s'élève à environ 27000 euros). Il est proposé, sous réserve d'informations complémentaires concernant la dette d'opter pour la procédure « Bien vacant sans maître » par 10 voix pour et 1 abstention.

## **9. RPQS – Eau potable du réseau**

Comme tous les ans le conseil doit se prononcer sur le rapport prix et qualité du service public de distribution d'eau potable et assainissement. Il est fait observation de la baisse de remontées de la part d'administrés se plaignant d'eau trouble. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Par ailleurs, Madame le Maire fait le point sur la situation de manque d'eau. La communication qui a été faite, l'appel au civisme pour limiter la consommation et la météo ont pu permettre quelques économies de consommation d'eau. La ressource reste toutefois fragile et l'arrêté préfectoral réhausse le niveau d'alerte en alerte renforcée sur le secteur.

## **10. Courrier SMD3**

Un projet de courrier relatant les dysfonctionnements du service au Président du SMD 3 est proposé. Le conseil valide le projet. Un rendez-vous est à prendre d'autre part pour les emplacements de conteneurs carton.

## **11. Informations**

- *Achat de la bande de terrain située derrière l'ex-Cité Nature* : il a été trouvé un accord pour un prix de 12,5 Euros/m<sup>2</sup> (surface d'environ 400 m<sup>2</sup>).
- *Garantie tracteur (prolongation)* : une proposition est faite de 2400 Euros pour 1000 heures.
- *La Petite Grange* : les tables sont en attente de livraison. Le carrelage mural est posé. La deuxième couche de peinture va être faite et le plombier doit finaliser son travail. Il y a beaucoup de demandes d'occupation que ce soit par des associations ou par des animateurs culturels ou sportifs. L'inauguration de ce local devrait pouvoir se faire fin septembre, début octobre.
- *Les travaux de la Salle des Fêtes suivent leur cours.*

## **12. Questions diverses**

Les bénévoles de la bibliothèque attendent que soient installés plus de rayonnages afin de permettre davantage de choix aux lecteurs, enfants et adultes. La commune doit finaliser la commande cette semaine.